



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### *L'économie des partenariats public-privé (PPP) gravement remise en cause*

**Paris, vendredi 14 décembre 2012** – Suite au vote hier soir à l'Assemblée nationale d'un sous-amendement qui maintient pour l'avenir la réintégration partielle des charges d'intérêts d'emprunt pour les entreprises titulaires de concessions de travaux publics, de délégations de service public, de contrats de partenariat ou de baux emphytéotiques, Patrick Bernasconi, Président de la Fédération nationale des Travaux Publics demande officiellement au gouvernement et au Parlement de revenir sur cette disposition qui marque un coup d'arrêt au développement des partenariats public-privé (PPP) en France.

Un tel sous-amendement remet en effet complètement en cause l'économie des partenariats public-privé (PPP) et porte gravement atteinte au secteur des Travaux Publics qui a besoin de stabilité fiscale pour assurer le financement d'ouvrages publics qui nécessitent des investissements lourds.

Par ailleurs, les biens financés dans le cadre de tels contrats n'ont généralement pas vocation à rester indéfiniment la propriété des délégataires, concessionnaires ou partenaires privés et, d'une manière générale, à être financés sur leurs fonds propres. Le gouvernement avait proposé un amendement prévoyant un régime dérogatoire pour ces contrats publics spécifiques, jugeant négligeables les risques d'optimisation fiscale d'une telle dérogation. Mais l'Assemblée nationale n'a maintenu ce régime dérogatoire que pour les contrats déjà conclus, refusant la pérennisation du régime dérogatoire pour l'avenir.

L'adoption d'une telle mesure risque d'entraîner une réduction drastique du financement des infrastructures. Cette mesure est d'autant plus dommageable que dans son dernier rapport d'activité, publié en octobre dernier, la Mission d'appui aux partenariats public – privé (Mapp) dresse un bilan des PPP pour l'année 2011 qui voit le marché français se propulser au premier rang européen. L'année 2011 a enregistré, en effet, une accélération sensible du rythme d'investissements générés par les contrats de partenariat, tant au niveau de l'Etat que des collectivités.

La Fédération Nationale des Travaux Publics regroupe, par l'intermédiaire de ses [20 Fédérations Régionales](#) et de ses [18 Syndicats de Spécialités](#), 8000 entreprises exerçant une activité de Travaux Publics et représente 300.000 salariés. Elle suscite les conditions du développement du marché des Travaux Publics, informe les entreprises sur les conditions d'exercice de leur activité et répond à leurs demandes. Pour en savoir plus : [www.fntp.fr](http://www.fntp.fr) - [www.travauxpublics.info](http://www.travauxpublics.info) - [www.metiers-tp.com](http://www.metiers-tp.com)

**Contact presse :** Jean-Christophe Goux-Reverchon - Tél. : 01.44.13.31.15 / Mail : [gouxreverchonjc@fntp.fr](mailto:gouxreverchonjc@fntp.fr)

